

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020 A 19H 30

Présents : M-Christine PAILLOT, Auguste VOINOT, Michel HUGOT, Agnès CAILLET, Jean-Noël COTE, Pascal GRABY, Gaël LACROIX

Absents-Excusée : Jean-Philippe PAUL (Procuration Pascal GRABY) ; Gérard LAMBERT (Procuration à MC PAILLOT)

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 POINT SUR LE PROJET DE PERIMETRE DELIMITE D'ARC ET SENANS (PDA)

Les dernières informations connues à ce jour, transmises par la DRAC [en réponse au positionnement défavorable émis par délibération du conseil en date du 25-10-2019] semblent s'orienter sur le maintien de l'existant. Nous restons en attente d'informations complémentaires demandées à l'architecte des bâtiments de France. Les dates de l'enquête publique ne sont toujours pas connues à ce jour, le dossier reste en cours de validation.

2 TRAVAUX SYLVICOLES 2020 :

Le Maire présente le devis proposé par l'ONF relatif aux travaux sylvicoles 2020, portant sur :

- ✓ La maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre pour un montant HT 285 €
- ✓ Le dégagement manuel de plantation autour des plants *avec recherche des plants non visibles dans la végétation* pour un montant HT de..... 986 €

Soit un total HT de	1 271 €
Soit un coût TTC de	1 398 €

Observation : l'augmentation significative du deuxième poste par rapport à 2018 s'explique par l'opération de dégagement manuel avec recherche de plants non visibles, effectuée pour préserver la qualité des futurs plants.

Toutefois, les membres du conseil, dans leur totalité ont refusé le devis présenté et demandent aux services ONF une révision du devis à la baisse, pour la partie 2. A réception de la proposition corrigée elle sera représentée et soumise à délibération.

3 CLASSE DECOUVERTE – ECOLE DE CRAMANS :

Pour répondre au projet de voyage dans le cadre de la classe découverte le conseil municipal doit se positionner sur la demande de participation financière transmise par l'Ecole de Cramans au profit des enfants de la commune fréquentant l'école, bénéficiaires de ce projet.

En considération du coût total des frais de séjour et de transport qui nous a été transmis et qui s'élèvent à : 7 490€ pour 49 participants, il nous est demandé de nous prononcer sur le montant de participation octroyée par la commune, pour les 6 enfants inscrits à l'école de Cramans. Ce qui correspond à un

Coût par personne..... 7 490 € / 49 = 153 €

Compte-tenu du budget communal, une participation financière aux frais de séjour, à hauteur de 10 à 15 € au prorata du nombre d'enfants est avancée :

Quote-part pour notre commune est décidée 15 € x 6 = 90 €

La proposition a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 DEMANDES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

4.1 - ADMR :

Cet organisme de Services aux Personnes à Domicile dispense une gamme complète de services : ménage, repassage, aide à la personne, garde de jour et de nuit, livraison de repas, téléassistance ; comme les années précédentes nous a transmis un appel à subvention.

Appelés à se prononcer sur le bienfondé de cette sollicitation financière,
les membres du conseil, après délibération, ont décidé d'y répondre favorablement, à l'unanimité, en octroyant 100 €.

4.2 - ECOLE DU CHAT D'ARBOIS :

Pour aider cette association dans sa campagne de stérilisation des chats errants, sur la commune et ses environs, le Maire a présenté les attentes de l'association, en évoquant le bilan de son activité et ses interventions-terrain.

- Proposition a été faite d'octroyer une subvention à hauteur de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'unanimité une subvention à hauteur de 80 €.

5 QUESTIONS DIVERSES :

5.1 – Information sur la Taxe d'Habitation afférente à la résidence principale :

Le service Secteur Public de la Direction Départementale des Finances Publiques du JURA a informé les maires des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation qui sera remplacée par la part départementale de la Taxe Foncière à compter de 2021. En effet, selon l'engagement pris par le Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

- Dès 2020, 80% des foyers auront cessé définitivement de payer la TH sur leur résidence principale.
- Dès 2022, sera la dernière année au cours de laquelle les Français auront à payer la TH sur leur habitation.

A priori, les principes clés à retenir pour la réforme sont les suivants :

- Compensation à l'euro près pour les collectivités,
- Pas d'impôt nouveau pour les contribuables.
- La part départementale de la taxe foncière sera affectée aux communes.

5.2 – Tour du Jura – Edition 2020 : du 08 mai au 10 mai 2020

Le Comité d'organisation du **Tour du JURA**, ouvert aux équipes professionnelles, a informé la commune, par mail en date du 10 janvier 2020 de la préparation de l'**Edition 2020** :

- Déroutement prévu sur **3 jours du 08 au 10 mai 2020**
- Passage sur le territoire de la commune de Champagne-sur-Loue le **Samedi 9 mai 2020**, début d'après-midi : au niveau du Carrefour RD 274 – Route du Champ Blanc.

Toutes les mesures de prévention et de sécurité seront prises et diffusées par l'organisateur au moyen d'affiches et flyers d'informations, suffisamment en amont de l'évènement,
afin de prévenir et assurer la sécurité des riverains et usagers des voies empruntées par les équipes cyclistes.

5.3 - Elections Municipales :

Au cours de la réunion, demande a été faite aux membres présents du conseil de se positionner pour la prochaine élection municipale, afin de :

- Déterminer potentiellement le nombre d'élus actuels se représentant.
- Lancer les appels à candidature par diffusion d'un flyer à destination de tous les habitants.
- Programmer une réunion d'information à destination des élus souhaitant renouveler leur engagement et des personnes désireuses de se porter candidates.
- La réunion est programmée en date du **mardi 11 février 2020 en Mairie** à 20 h 00

5.4 - Mise à disposition d'un local communal :

Par demande écrite, Mr Gérard SERVANT, exploitant viticole sur la commune a sollicité le Maire pour louer une cave communale destinée, dans le cadre de son activité, exclusivement à l'entreposage de ses vins issus de la récolte de ses vignes.

A ce jour, le local est vide, mais dépourvu d'électricité, d'alimentation en eau et ne disposant pas d'une fermeture sécurisée, cet ensemble doit être remis en état avant location.

Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil pour consulter les entreprises habilitées à procéder aux installations de base, auprès d'un électricien et d'un plombier.

Dans le même temps, un projet de convention a été rédigé et soumis à l'approbation du conseil.

Sur le principe, les membres du conseil, à l'unanimité :

- ont donné leur accord à la demande de location
- autorise le Maire à procéder aux consultations nécessaires
- ont émis un avis favorable au projet de convention de mise à disposition du local, en contrepartie d'un loyer annuel fixé à 250 €

La séance est levée à 20h 30



Le Maire
Marie-Christine PAILLOT